

Département  
de l'Ardèche

---

Commune de  
**BERRIAS ET CASTELJAU**  
07460

**Compte-rendu**  
**Séance du 15 novembre 2017**

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 08 novembre 2017

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe, Bernard ROUVEYROL, Maire délégué – Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Serge BORER - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX.

**Procuration** : Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

**Secrétaire de séance** : Madame Sophie SOULAS AGNIEL



Le Procès-verbal du **18 octobre 2017** a été lu et approuvé à l'unanimité.

**1 – TÉLÉTHON 2017 : POINT D'ÉTAPE PARKING DES ESPAROTS (ORGANISATION ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE)**

Autorisation, à l'unanimité, à l'Association communale Chassezac Kayak Club 07, d'organiser pour le Téléthon 2017, une randonnée VTT et pédestre le 3 décembre 2017 au départ de Berrias-et-Casteljau dans le bois de Païolive, d'ouvrir un débit de boisson temporaire, d'utiliser le stade de foot et le parking attenant aux Esparots.

Mais, à 11 Abstentions et 3 Non, les membres du Conseil Municipal refusent de verser une aide financière d'un montant estimé de 200 € pour la fourniture du ravitaillement des randonneurs. En effet, ne voulant pas créer de précédent et précisant que chaque association communale reçoit une subvention annuelle, elles doivent faire leur action sans autre participation communale. De plus, ils s'interrogent sur les recettes liées à la buvette qui restent à l'association communale Chassezak Kayak Club 07 et non au Téléthon.

**2 - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette :

- n°206 de l'exercice 2013, (objet : location montant : 9.44 €)
- n° 129 de l'exercice 2014, (objet : location montant : 16.84 €)

**3 - COMITÉ ESCALADE : AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION**

Campagne de conventionnement du foncier pour ses sites de pratique d'escalade en collaboration avec le Département de l'Ardèche.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions pour l'ouverture au public de sites naturels d'escalade situés sur des propriétés privées.

### **Questions diverses :**

↳ Demande inscription sur un topoguide des sentiers de randonnée par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes les sentiers Corniche et Le Renard.

↳ Les travaux de débroussaillage de la Voie Verte ont été quasiment réalisés ainsi que la coupe des arbres. Le ballast a été repris sous le tunnel de Saint-Paul-Le-Jeune. Les ouvrages ont retrouvé leur aspect initial. Le projet d'origine peut-être interrompu si la Région ne maintient pas le financement.

↳ les travaux du tracé du rond-point du carrefour de la RD 104 et RD 111 seront normalement achevés à la mi-décembre 2017.

↳ Le chantier de l'adressage communal ainsi que la conception du nouveau plan numérisé du cimetière de Berrias se finalise et une présentation sera faite très prochainement.

↳ Les travaux routiers du programme communal 2017 sont en train de se solder (hors Jalès à la RD 104 en attente du chantier d'enfouissement des lignes électriques par EDF).

↳ Il manque encore un devis concernant le déménagement de La Poste. Une réflexion doit être faite en commission communale sur les projets du foncier bâti de la commune lors d'une prochaine réunion.

↳ Le projet de la réhabilitation de la Cure de Casteljou : réponses aux demandes de subventions: 86 735€ de la Région, 12 000€ de la CC du Pays des Vans en Cévennes au programme 2018, ce qui déclencherait la DETR 2018. À ce sujet, Madame Claudine FOURNIER voulait qu'on lui précise si les partenaires du début étaient toujours intéressés pour une location des locaux. Monsieur Edmond GAYRAL expose la réflexion qui est menée afin de faire avancer le projet. Et notamment les différents partenaires concernés soit par une action ENS-Natura 2000, et/ou par une action Sports événement. Mais précise que rien n'est fixe et que personne n'est réellement engagé.

↳ PLU : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet PLU a été bouclé à environ 7 Hectares constructibles et envoyé aux services de l'État. Le projet sera présenté aux membres du Conseil Municipal soit en décembre 2017 soit en janvier 2018 afin d'être arrêté.

↳ Monsieur Philippe MAURIN interroge Monsieur le Maire au sujet du projet de l'étude de continuité écologique au travers du Syndicat du Chassezac et plus particulièrement pour savoir si les digues vont être détruites. Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat du Chassezac se transforme en Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche et qu'à ce titre, il sera le délégué suppléant de secteur. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas d'accord sur la destruction des digues. Il a précisé que l'on pouvait faire des passes à poisson mais qu'il était important de conserver les digues existantes.

↳ Monsieur Bernard VALETTE soulève que dans l'ancienne mandature, quelques chemins communaux ont été empierrés et qu'il serait bon de continuer cette action de façon annuelle. Monsieur le Maire précise que cela se poursuit et que notamment sur Casteljou, la quasi-totalité des chemins ont été repris, également une grande partie de Berrias mais qu'il reste encore des points à conforter et à entretenir annuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.